

SEANCE DU 17 JUILLET 2015

COMPTE RENDU DU PROCÈS VERBAL

Corum : 8

Présents : 9

Absents : 5

Pouvoirs : 3

L'an deux mil quinze, le dix-sept juillet à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Hébécourt, légalement convoqués le dix juillet deux mil quinze, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur François LETIERCE, Maire,

Etaient présents :

BAUDOUX Philippe,
DESMOLINS Sylvie,
DUBOIS Richard,
FERREIRA Odette,
FRANCESCHINI Michel,
HACHE Jean-Claude,
LANGLOIS Cécile,
LETIERCE François,
MORIN Bernadette.

Absents Excusés :

DELAITRE Didier,
DIGARD Stéphane. (*Pouvoir à B. MORIN*),
FENE Marie-Laure, (*Pouvoir à C. LANGLOIS*),
GLAB Nicolas, (*Pouvoir à J-C. HACHE*),
POTTEZ Michel

Secrétaire de séance :

LELIEVRE Monique

Sommaire de la séance du 17 juillet 2015 :

- 1- *Approbation de la séance du 2 avril 2015*
- 2- *Parafoudre de l'église*
- 3- *Acquisitions*
 - a. *Chemin des Thuyas,*
 - b. *Parcelle calvaire de la Mare*
- 4- *Logements locatifs communaux*
- 5- *Bacs à Déchets :*
 - a. *Individuels*
 - b. *Collectifs*
- 6- *Questions diverses*

Délibérations n° :

- | | |
|----------|---|
| 20/2015 | Acquisition « Le Chemin des Thuyas » |
| 21/2015 | Acquisition « Parcelle du Calvaire de la Mare » |
| 22/2015 | Participation financière des bacs à déchets individuels |
| 23 /2015 | Vente parcelle ZE 15 à Mr SOUDAY |
| 24/2015 | Echange Placette de la Mare |

Monsieur le Maire, tient à informer le Conseil Municipal qu'il a été félicité par une administration pour le contenu et la forme des comptes rendus du conseil municipal.

1 -APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 2 AVRIL 2015

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte rendu du 2 avril 2015.

APPROUVE à l'unanimité le dit compte rendu.

2- PARAFoudre DE L'ÉGLISE

Monsieur Jean-Claude HACHE fait une synthèse aux membres du conseil municipal de la visite de la Société BCM (Bureau d'Études, Contrôles & Maintenances) suite à la vérification de l'installation de protection contre la foudre de l'église.

Constat est fait de quelques défauts.

- descentes vers le sol (circuit terre)
- antenne au niveau du coq
- Tableau général : un parafoudre

Le devis correspondant aux travaux nécessaires s'élève à environ 9 000€ H.T., auquel il faudrait ajouter le coût d'une nacelle soit une plus-value de 1500 à 2000€.

Afin d'optimiser le coût de ces travaux, des devis vont être demandés à deux artisans :

- Un électricien pour une protection sur le tableau d'arrivée
- Un couvreur pour descendre un 2^{ème} câble. C'est la mise à terre qui est urgente.

L'opération est donc reportée.

3- ACQUISITIONS

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit acquérir :

a) Le chemin des Thuyas,
Section B 383 d'une contenance de la 53 ca.
Mr BEAURAIN, propriétaire, souhaite en faire don à la commune.
La vente sera conclue moyennant le prix d'un euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE l'acquisition du Chemin des Thuyas pour l'euro symbolique,

ADOPTE à l'unanimité, la présente délibération,

DONNE tout pouvoir à Mr le Maire pour faire exécuter cette décision.

Délibération 20/2015

b) Parcelle du Calvaire de la Mare,
Section ZE 18 pour une contenance de 88 CA.
La famille CONFAIS, propriétaire, souhaite en faire don à la commune.
La vente sera conclue moyennant le prix de un euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE l'acquisition la parcelle ZE 18 pour l'euro symbolique,

ADOPTE à l'unanimité, la présente délibération,

DONNE tout pouvoir à Mr le Maire pour faire exécuter cette décision.

Délibération 21/2015

4- LOGEMENTS LOCATIFS COMMUNAUX

Monsieur le Maire a rencontré dernièrement Mr Frédéric DUCHE, président de la Société HLM Rurale de l'Eure, Ce dernier pourrait être maître d'œuvre pour notre projet.

Les plans du terrain vont être soumis à la Rurale pour un avis sur l'organisation de l'implantation.

Le terrain concerné étant un peu juste sur sa largeur (57m), il a été envisagé d'acquérir une bande de 10 à 11 m de large sur la parcelle propriété de Mr BLANCHARD. Mr BAUDOUX fait remarquer qu'en terme de légalité cette opération lui paraît très compromise, en effet il n'est pas autorisé de créer de la voirie sur un terrain classé en zone A.

Mr BAUDOUX confirmera cette réglementation, et la décision sera remise à l'ordre du jour du prochain conseil.

5- BACS A DECHETS SYGOM

- Bacs individuels

Mr FRANCESCHINI Michel en charge du dossier depuis Avril 2014, a rencontré à plusieurs reprises des membres du SYGOM. Il informe le conseil municipal que ce dernier a décidé de rembourser 15€ aux habitants pour l'achat d'un bac à déchets. Afin d'inciter les administrés à cette acquisition, la commune souhaite participer également au remboursement.

Le prix moyen d'un bac à déchets de 180L étant de 57€ TTC, la participation du SYGOM de 15€, la commune propose de participer à hauteur de 20€. Seuls les bacs à déchets EN NF 840 pourront faire l'objet d'un remboursement. Une note d'information aux Hébecourtois sera transmise pour les modalités de remboursement qui se fera sur présentation d'une facture et d'un RIB.

De plus un arrêté municipal sera mis en place règlementant les ordures ménagères sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE DE REMBOURSER, sur présentation d'un justificatif, la somme de 20€ par foyer pour l'acquisition d'un bac à déchets respectant la norme EN NF 840.

ADOpte à l'unanimité, la présente délibération,

Délibération 22/2015

- Bac à déchets collectifs

6 Bacs à déchets collectifs avaient été initialement prévus. Mr Philippe BAUDOUX s'interroge sur l'utilité d'installer 6 bacs et s'inquiète sur le risque de multiplier les dépôts sauvages. Le choix de ces emplacements est lié aux chemins non praticables par les camions de ramassage des déchets. Monsieur le Maire précise qu'il faut éviter l'installation de ces bacs collectifs sur la route principale, car systématiquement cela deviendra un dépôt sauvage.

Le coût global d'un équipement : le bac, l'habillage métallique et l'aménagement d'une haie s'élève à 800€.

Prévoir le nettoyage des bacs 1 à 2 fois par an.

Il est donc arrêté de ne mettre pour l'instant que 3 bacs à déchets collectifs,

- à la Mare, c'était un de nos engagements envers le vendeur du terrain
- près de chez Mme Moulin
- derrière la Haie à Rouville

5 - QUESTIONS DIVERSES

❖ Vente Parcelle Mr SOUDAY

Monsieur Philippe BAUDOUX informe le conseil municipal qu'il a rencontré Mr SOUDAY, ce dernier souhaite acquérir la parcelle communale de 88 m² contiguë à sa propriété cadastrée ZE 18. Cette demande a déjà été évoquée et aucune opposition n'avait été émise par le conseil. Mr Philippe BAUDOUX propose cette vente au prix de 3 000€, couvrant les frais engagés par la commune.

Une proposition de financement avec un étalement du paiement pourra être proposée à Mr et Mme SOUDAY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la vente de la parcelle de terrain cadastrée ZE 18 d'une contenance de 88m² au prix de 3 000.00€, au profit de Mr et Mme SOUDAY.

ADOPTE à l'unanimité, la présente délibération.

DONNE tout pouvoir à Mr le Maire pour entreprendre les démarches nécessaires auprès de Maître Philippe PLASKOWSKI.

Délibération 23/2015

❖ Taux Eclairage Public - SIEGE

Mr Le Maire informe le conseil de la modification des taux de participation pour les opérations d'éclairage public, à savoir la participation rurale passerait à 20% au lieu de 40%, si l'éclairage mis en place ne dépasse pas 0.4 Watt/m².

❖ Urbanisme

Nous, sommes toujours en attente de l'arrêté préfectoral concernant la modification du P.L.U.

❖ Aménagement goudronné des entrées de maison

Suite au devis élevé d'EUROVIA une demande auprès de l'entreprise COLAS a été faite. Les devis de ces deux entreprises sont équivalents à environ 55 €. Une autre entreprise sera sollicitée par Mr HACHE afin d'essayer d'obtenir un coût moindre à ceux proposés. Il est souhaité effectuer ces travaux avant fin octobre.

❖ Mat Téléphonique aux Sièges

Monsieur le Maire informe qu'il a relancé le projet suite aux informations reçues de notre sénateur Maurey. Le gouvernement s'est engagé à couvrir toutes les zones blanches. De ce fait nous espérons que notre projet va refaire surface.

❖ Remboursement des Transports Scolaires pour les maternelles et primaires

Monsieur le Maire souhaite qu'une information soit faite aux parents concernés par ce dispositif. (cf délibération n° 1/2015 DU 29 JANVIER 2015).

❖ Doléances

Certains habitants déplorent le laisser aller en terme de propreté de certains endroits du village et du cimetière.

Mr Philippe BAUDOUX propose que l'on renouvelle l'opération de l'an passé, à savoir le recrutement de 2 ou 3 jeunes de la commune pour 3 jours afin d'effectuer diverses travaux d'entretien et de peinture.

Une administrée présente quelques photos pour étayer ses doléances quant à l'entretien de certaines rues et chemins. En particulier le chemin au-dessus de la maison à Mr Duquesne et la rue de la cote Blanche.

Un courrier sera adressé au propriétaire de ce terrain pour faire le nécessaire.

Monsieur le Maire demande à Mme Morin de prendre des photos des divers endroits non entretenus afin d'y remédier au mieux.

❖ Opération sécurité

La gendarmerie de Gisors nous a fait parvenir une affiche «Opération tranquillité vacances» rappelant les règles de sécurité durant l'été.

❖ Enfouissement de la mare

Les travaux seront effectués par STPEE et débuteront à compter de septembre 2015.

❖ Poteau électrique désaffecté au monument aux morts

Le poteau électrique du monument aux morts doit être retiré. Il est urgent d'en informer la Sté STPEE qui est actuellement dans le secteur et pourrait intervenir sur Hébécourt.

Dès la date de l'enlèvement fixée il est impératif de prévenir le riverain concerné.

❖ Bornes Incendie

Le rapport du contrôle annuel de la SDIS nous confirme la conformité de nos équipements.

❖ CdC GEL- VOIRIE

Le gravillonnage de la route Hébécourt- Sancourt a été réalisé ces jours ci.

❖ Affaire DOMUS

La commune a perdu en cours de cassation contre DOMUS.

La Cours de Cassation nous condamne à verser à DOMUS la somme de 2 000€

Parallèlement la commune a lancé une requête contre le notaire pour faux en écriture.

❖ Projet Pédagogique Territorial 2017-2018

Les communes de Martagny, Bouchevilliers, Saint-Denis-le-Ferment, Bazincourt pourraient rejoindre notre groupement pour la rentrée 2016/2017 (SIVoS de MAINNEVILLE)

Ce projet sera l'occasion de revoir l'organisation des rythmes scolaires souvent controversés.

❖ Urbanisme

- DIA Vente Eric GIROUX - Patrick GIROUX
☞ non préemption

❖ Placette de la Mare

Dans le cadre des travaux d'enfouissement de réseau de la Mare, une portion de 94 m² du chemin communal est échangée contre 79 m² sur la parcelle ZE 25 entre la commune et Mr Fournier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCPETE l'échange entre la commune et Mr Fournier.

ADOpte à l'unanimité, la présente délibération,

Délibération 24/2015

(Il sera nécessaire de supprimer la haie existante afin d'installer le nouveau transformateur, suite aux travaux d'enfouissement de réseau)

La séance est levée à 23 heures 00.

François LETIERCE

Philippe BAUDOUX

Sylvie DESMOLINS

~~DUBOIS Richard~~
(*Pouvoir F. Letierce*)

FERREIRA Odette

GLAB Nicolas

LANGLOIS Cécile

~~POTEZ Michel~~
(*Pouvoir B. Morin*)

~~Didier DELAITRE~~

Stéphane DIGARD

Marie-Laure FENÉ

FRANCESCHINI Michel

HACHE Jean-Claude

MORIN Bernadette

